

Ateliers santé ville

Outils de définition de coordination d'un plan local de santé

On appelle "Atelier Santé Ville" le dispositif partenarial entre une ville et les services de santé déconcentrés de l'Etat (Agence Régionale de Santé depuis juillet 2010, anciennement Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) mis en place afin de développer des actions prévention et de promotion de la santé en faveur des publics en difficulté ou en situation de précarité.

Les ASV, s'inscrivent dans le cadre de la politique nationale de santé publique et de la politique de la ville : Ils ont été développés dès l'année 2000 à partir de la loi de lutte contre les exclusions et des volets santé de la politique de la ville afin de mettre en place des actions en faveur des habitants

Faisant interface entre les villes et la politique de santé de l'Etat, les ASV fournissent le cadre opérationnel pour le développement de projets de santé publique dans le cadre d'un **plan local de santé publique** (PLSP). Il s'agit d'une convention d'objectif et de moyens mis en place entre une commune et les services de santé de l'état (anciennement DDASS). En effet, ils sont un dispositif de coordination des politiques de santé publique qui allie santé et lutte contre les exclusions tout en s'inscrivant dans le cadre des Programmes Régionaux d'Accès à la Prévention et aux soins (PRAPS).

L'ASV d'Aix en Provence a été mis en place en mai 2003, d'abord rattaché à la DGAS (direction générale adjointe des services) "éducation, culture et politique de la ville", au sein du service politique de la ville. Il est depuis janvier 2010 transféré à la direction de la santé publique sous la direction de la **DGAS "qualité de vie, proximité et citoyenneté de la ville"**. Il s'agit d'une spécificité locale. Le fait d'appartenir maintenant à un service de droit commun élargit l'action de l'atelier santé ville à l'ensemble de la population et pas seulement aux quartiers prioritaires.

Objectifs des ASV des Bouches du Rhône

Améliorer la cohérence et la pertinence des actions de santé sur le territoire et favoriser la participation des habitants.

Phase 1 : Réalisation d'un **diagnostic de santé** partagé et participatif portant sur les publics en difficulté ou en situation de précarité.

Phase 2 : Elaboration et animation d'un **plan local de santé publique (PLSP)**

Ces deux phases sont renouvelées tous les trois ans

Pilotage, animation et partenaires de l'ASV

Un comité de pilotage local, instances de mise en œuvre de l'ASV et de validation du plan local de santé, qui comprend : L'état, l'assurance maladie, la ville d'Aix en Provence, le conseil régional, le conseil général, l'inspection académique, un représentant des usagers, les élus intéressés : élu jeunesse et affaires sociales et les directeurs généraux adjoints.

Une coordinatrice ASV chargée du diagnostic local et de la mise en œuvre des actions prioritaires du PLSP.

Des partenaires :

- Des acteurs et opérateurs locaux du champ sanitaire, social et éducatif via l'animation de groupes de travail (PAEJ, tremplin, ARES...)
- La population d'Aix en Provence associée à la concertation via une démarche de consultation des habitants et usagers des structures sanitaires et sociales.

Rôles et missions de la coordinatrice ASV

Identification des besoins locaux : diagnostic santé ville (tous les 3 ans)

Planification et programmation :

- Construire les plans d'action et assurer leur mise à jour.
- Identifier les contraintes, rechercher des solutions et contribuer au déblocage des obstacles.
- Favoriser les actions intersectorielles.

Pilotage et animation :

- Gérer l'évolution globale du plan.
- Rechercher les synergies.
- Faciliter et animer les réunions partenariales.
- Mobiliser et motiver les acteurs locaux.

Contrôle et suivi :

- Suivre la qualité des prestations et des processus d'évaluation.
- Produire des bilans d'activités et des comptes rendus pour le comité de pilotage.
- Préparer et présenter les propositions d'adaptation et d'ajustement en fonction du suivi.

Conseil technique et soutien méthodologique :

- Conforter la démarche de construction d'une culture commune interinstitutionnelle.
- Soutenir les opérateurs locaux dans la construction et la mise en œuvre des actions, en lien, sur les territoires concernés, avec les équipes opérationnelles et les référents institutionnels.
- Veiller à la cohérence des différents projets santé à l'échelle du territoire, qu'ils relèvent du droit commun ou de la Politique de la Ville.
- S'appuyer sur les équipements sociaux, les associations ou les plates-formes de service public pour sensibiliser les habitants et les rendre acteur.
- Développer les rencontres entre les acteurs locaux et les experts externes.
- Assurer une veille documentaire sur les connaissances nécessaires au développement des actions en s'appuyant sur les centres ressources existants.

Communication

- Assurer la communication interne et externe du plan.
- Remonter les informations du terrain.
- Gérer l'information aux comités de pilotage.

Contact

Aurore Borrás, coordinatrice de l'Atelier Santé Ville

Tél. : 04 42 91 90 62 – 04 42 91 89 10

pourrierea@mairie-aixenprovence.fr



une ville, toutes les envies
www.aixenprovence.fr

